

vince de Québec qui fournit le plus grand nombre d'émigrants. Depuis trois semaines chaque convoi arrivait à Boston, à Worcester ou à Springfield est rempli de nos compatriotes. C'est par centaines qu'il faut les compter. Ils nous arrivent par le Grand-Tronc, le Vermont-Central ou le Passumpsic à Boston et à Worcester, par le Connecticut River Railroad à Springfield. Nous pouvons connaître l'état de l'émigration canadienne à ces trois postes; mais combien d'autres s'arrêtent aux postes intermédiaires ou qui, à la jonction de Rutland, prennent la route de l'Etat de New-York. Quand donc s'arrêtera ce flot incessant dont le reflux est à peine perceptible?

Ce qui est déplorable, c'est la démesure de certains cultivateurs qui laissent des terres fertiles et qui s'acheminent vers les Etats-Unis.

Pauvres gens qui croyez venir faire fortune aux Etats-Unis avec la sueur, le sang, l'âme de vos enfants;—trop tard vous gémirez de votre cupidité et lorsque vous jetterez avec douleur vos regards vers la patrie pour y retourner, des liens de famille vous enchaîneront sur la terre étrangère. Pourquoi, gens de tous métiers, vous précipitez-vous pêle-mêle chez les Américains?—La gêne est générale, l'ouvrage manque en plusieurs endroits. Déjà les Canadiens se nuisent par leur trop grand nombre—restez donc au pays où les prix égalent presque ceux des Etats-Unis, où l'argent n'est pas en baisse. Il n'y a pas plus de déshonneur à servir vos compatriotes qu'à servir l'étranger, le travail est honorable partout, et, aujourd'hui, il est aussi bien rémunéré chez vous qu'aux Etats-Unis.

En face de cette triste émigration, en voyant tant de bras qui s'en vont, tant de vie nationale qui s'échappe à la frontière, n'y aura-t-il pas une réaction quelque part, et le dévouement ne se fera-t-il pas jour dans les cœurs!!!

Cette plaie de l'émigration, c'est notre plaie à tous, c'est notre force nationale qui s'en va. Longtemps j'ai espéré, j'ai attendu, parce que je croyais aux promesses du pouvoir, parce qu'on avait dit qu'il serait tenté quelque chose pour rappeler au pays ses enfants qui depuis trente ans en arrière, avaient pris, en pleurant, la route des Etats-Unis.

Mais rien ne vient, rien ne transpire; la nuit de l'oubli descend sur les émigrés canadiens, et nous, qui pensons toujours à nos frères de la patrie, nous sommes les spectateurs inquiets de ce flot d'émigration canadienne qui monte, monte toujours sans avoir de reflux.

La frontière, simple ruisseau à traverser au départ, menace de devenir grande mer pour le retour; et le Canada, pour peu que l'apathie continue, deviendra bientôt un continent lointain pour les émigrés canadiens.

A qui la faute?

A nous tous.

Le remède?

Le patriotisme, mot sonore pour un grand nombre, mais, au fond, un noble sentiment qui seul, avec Dieu, peut sauver les nationalités qui menacent de s'effacer.

FRED. GAGNON

NOUVELLES GÉNÉRALES.

Le *Chronicle* dit que M. Eugène Chinic va être nommé sénateur pour la division du Golfe à la place de l'hon. M. Tessier, nommé juge.

On lit dans la *Migrose*:

Nous avons reçu le numéro prospectus du *Canadian Patent Office Record and Mechanics' Magazine*, revue mensuelle publiée par notre entreprenant compatriote, M. George E. Desbarats.

Cette revue est divisée en deux parties: la partie officielle, qui comprend de 16 à 32 pages ou sont enregistrées, accompagnées d'illustrations, les patentes accordées pendant le mois. La deuxième partie, appelée partie non-officielle, publiée à chaque numéro, sous le titre "Mechanics' Magazine," 32 pages d'articles choisis avec le plus grand soin dans les meilleurs journaux consacrés aux sciences. Tout ce qui se rattache à la mécanique, aux manufactures, au génie, sera traité soigneusement dans le nouveau journal. Les industries nationales, surtout, recevront la plus grande attention de ceux qui ont été chargés d'écrire sur ces matières.

L'abonnement à la nouvelle revue est de \$1.50 par année, payable d'avance.

Notre chroniqueur Paul a oublié de dire que M. St. Pierre a été l'un des avocats de M. Quesnel dans les deux procès qu'il a subis pour faux.

Nous devons dire aussi que M. St. Pierre n'était pas l'avocat de Mde. Picotte et de Hilaire St. Jean qui ont été condamnés mais de Garépy et de Quintal dont l'un, Quintal, a été acquitté. M. St. Pierre a figuré dans plusieurs autres causes avec succès.

Le correspondant parlementaire du *Nouveau Monde* faisant l'éloge de certains employés publics mentionne spécialement MM. Piché, Fanning, Patrick et Blais.

L'hon. M. Royal de Manitoba est à Montréal depuis quelques jours.

On dit que Sir George Etienne Cartier prendra sa place dans le Parlement à la fin de la session. La *Minerve* annonce qu'il était dernièrement à un dîner donné par le prince de Galles à des personnages distingués.

"NOUVELLE PUBLICATION.—Voici une entreprise que nous devons signaler à nos lecteurs, parce qu'elle doit contribuer largement à rendre plus populaires les ouvrages canadiens. Jusqu'à présent le grand obstacle à cette diffusion était le prix élevé des livres. M. Darveau, imprimeur de Québec, vient d'entreprendre de publier des éditions populaires de divers ouvrages du pays. Il imprime en ce moment une édition complète des œuvres de M. l'abbé Casgrain, en trois volumes, aux conditions suivantes:

Toute personne qui expédiera à M. Darveau par la poste, dans une lettre *affranchie*, la somme de une piastre et cinquante cents, (1 50.) recevra *franco* par la poste les trois volumes suivants:

10. Histoire de la Mère Marie de l'Incarnation, 1 vol. in-8vo.

20. Biographies Canadiennes, 1 vol. in-8vo.

30. Légendes Canadiennes et Œuvres diverses, 1 vol in-8vo.

Chaque volume, formant un tout complet, se vend aussi séparément, et sera expédié *franco*, dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, à quiconque fera parvenir par la poste dans une lettre *affranchie*, la somme de cinquante cents, (\$0.50) Chaque personne qui enverra le montant de douze souscriptions recevra un troisième exemplaire *gratis*.

Toute souscription devra être expédiée d'ici au quinze Juin, date vers laquelle le premier volume sera prêt.

On devra adresser comme suit:

M. C. DARVEAU, Imprimeur.

Rue Lamontagne,

Québec.

Il est difficile, croyons-nous, d'offrir des conditions plus avantageuses; et le public ne manquera pas d'encourager l'entreprise de M. Darveau.

LITTÉRATURE CANADIENNE.

Le *Catholic World*, revue mensuelle de New-York, publiée en ce moment la traduction anglaise des Légendes de M. l'abbé Casgrain. Le No. d'avril contient la première de ces intéressantes légendes qui a pour titre: "Le Tableau de la Rivière-Ouelle." La littérature canadienne fait son chemin à l'étranger, c'est signe qu'elle n'est pas si mal.

BIBLIOGRAPHIE.

The Canadian Parliamentary Companion, by Henry J. Morgan, *Advocate*,—MONTREAL, des presses de JOHN LOVELL,—et à la librairie de MIDDLETON ET DAWSON.

Tel est le titre d'un petit livre fort utile qui vient d'être publié. L'auteur, M. Morgan, est un compilateur infatigable, très favorablement connu par d'autres travaux du même genre.

La partie saillante de son dernier ouvrage est une série de notices biographiques (de 15 à 50 lignes chacune), relatives à tous les membres de la législature fédérale et à tous ceux des législatures locales.

C'est le privilège des Académiciens (en Ecosse) et des législateurs de tous pays de devenir immortels avant leur mort.

Mais le volume contient une foule d'autres renseignements: Sur son Excellence le Gouverneur-Général, ses aides-de-camp, etc.

Sur les divers bureaux de l'administration fédérale et les chefs de ces bureaux, etc.

Les représentants actuels et futurs, les journalistes et toutes les personnes obligées de suivre la politique et les affaires au siège du gouvernement fédéral comme au siège des gouvernements locaux trouveront, dans cet ouvrage, une foule de renseignements qui leur éviteront bien des pas et bien des erreurs.

PROCÈS DE HART ACCUSÉ D'AVOIR TUE SA SŒUR MME. PERRY.

On lit dans le *Constitutionnel*:

On se rappelle que le prisonnier, atteint d'aliénation mentale, n'a point parlé depuis huit ans. Il est pâle, et ses yeux laissent croire qu'il est tout à fait insensible au cri ne qu'il a commis. Lorsque le député greffier M. Panneton, après avoir lu l'acte d'accusation, lui demanda s'il plaide coupable ou non coupable, il ne répond rien. Enfin, la question lui étant posée plusieurs fois, il fait un signe affirmatif, comme s'il voulait dire que c'est bien vrai.

Nos lecteurs n'ont sans doute pas oublié les circonstances de ce crime atroce commis le 13 novembre, vers 3 heures de l'après-midi. Appelée par les cris de la victime, la famille la trouva baignante dans son sang. Charles Edward Hart venait de tuer sa sœur Amélie-Henriette Hart, dame Perry, avec une hache. Les coups avaient frappé sur la tête et les bras; la cervelle avait jailli sur le plancher.

TÉMOIGNAGES.

Dr. F. G. Fenwick: Mercredi, le 13 novembre dernier, vers 2 ou 4 heures de l'après-midi, je fus averti par Samuel J. Hart que je devrais bien me rendre chez Mme Hart où il y avait grand bruit; je m'y rendis. En entrant dans la chambre à coucher de Mme Perry, je la trouvai baignante dans son sang; le tapis en était couvert; la cervelle était répandue. En sortant, je rencontrai MM. Goodwin, Antrebus, Turcotte, et quelques autres: le prisonnier était là devant la porte, se tenant tranquille sur le trottoir. Il était nerveux, mais ne faisait aucun geste. Il ne disait pas un mot. Nous l'avons arrêté et peu d'instants après le grand connétable l'a conduit à la prison. Nous sommes ensuite entrés dans la maison et nous avons fait un examen plus attentif. J'ai trouvé que sur le bras gauche, entre le cou et l'épaule, il y avait une blessure d'environ trois pouces; l'os du bras était cassé. Sur le visage, du côté gauche il y avait une blessure qui correspondait avec celle du bras gauche, comme si elle avait eu le bras levé pour se protéger la tête. Cette blessure était extrêmement profonde. Elle pénétrait jusqu'à la gorge; les mâchoires étaient cassées. J'ai trouvé aussi dans la bouche des os cassés par la force du coup. La tempe gauche était brisée ainsi que l'os supérieur et l'os frontal; en un mot tous les os de la tête du côté gauche jusqu'à l'épine dorsale. J'ai trouvé plusieurs de ces différents os dans le cerveau et jusqu'à la base du crâne. Ces blessures étaient parfaitement suffisantes pour donner la mort. J'ai examiné le reste du corps, et je n'ai trouvé aucune blessure ou contusion. La première blessure au visage et au bras a dû être faite avec un instrument tranchant et les autres avec un instrument contondant; c'est-à-dire que mon opinion est que la première blessure a été faite avec le taillant de la hache et les autres avec la tête de la hache. Il y avait d'ailleurs dans l'appartement voisin de la chambre du meurtre une hache couverte de sang. J'ai ramassé cette hache et l'ai confrontée avec les blessures, ce qui m'a confirmé dans mon opinion. Il semblait qu'il y avait eu beaucoup de sang sur cette hache et qu'elle avait été essuyée. Elle était sous un chiffonnier.

La hache est exhibée, elle est encore teinte du sang de la victime. Le prisonnier semble fatigué à cette vue et cherche à s'asseoir pour ne point voir la hache. Ses yeux sont remplis de larmes.

A l'enquête du coroner, le prisonnier a succombé un instant à la vue du corps de la victime. Après cela, on l'a mis à une table pour répondre à une question. Je lui ai demandé où était sa sœur Amélie. Il n'a rien dit, mais il a levé un doigt vers le ciel.

Je lui dit: "Quand avez-vous vu votre sœur pour la dernière fois?" Il a écrit "hier." Nous l'avons de nouveau forcé à regarder le cadavre et il a écaré une seconde fois en faisant des efforts pour vomir.

Transquestionné.—Je suis depuis longtemps médecin de la famille. L'accusé venait tout petit jouer avec mes enfants. Il allait souvent se baigner dans la rivière; on m'a rapporté qu'un jour en se baignant il se frappa la tête sur une roche. Depuis lors il se plaignait de maux de tête et insensiblement il a cessé de parler. Je me suis aperçu qu'il perdait graduellement de son intelligence et que sa conduite devenait étrange. Il restait des journées entières dans sa chambre sans vouloir sortir. Une de ses manies était de demander de l'eau, durant la nuit, et il la jetait aussitôt par la fenêtre. De ce moment il n'a plus joué avec ses amis, ne les a plus regardés même. Dans la maison il devint méchant, il brisait tout, et c'est alors qu'il fut envoyé à Beauport, vers 1868. Il avait été interdit. Je ne crois pas que le prisonnier put avoir le moindre prétexte de se plaindre de Madame Perry. Cependant ses malices étaient toujours dirigées vers elle. Elle lui avait enseigné le français et elle le défendait constamment. On avait soin de cacher les instruments dangereux. Je crois que la journée qu'il a commise ce meurtre il n'avait pas assez d'intelligence pour savoir ce qu'il faisait.

Julia Seaton, mère de l'accusé:—J'ai eu connaissance de la mort de ma fille, Madame Perry; elle est morte des coups que lui a portés mon fils, le prisonnier à la barre; c'est avec une hache qu'il l'a frappée. Je ne sais où il l'avait prise. Je me suis aperçu de l'accident, parce que je m'adonnais à passer dans la chambre dans le moment même. J'ai vu l'accusé et la victime en passant; il n'y avait aucune autre personne dans la chambre. J'ai vu le prisonnier frapper Madame Perry. Elle est morte immédiatement.

Transquestionnée:—La défunte était toujours très complaisante pour l'accusé. Il a 26 ans. Il y a environ 12 ans qu'il a reçu un coup à la tête; il y a six ans qu'il n'a point parlé. Il passait la plus grande partie de son temps dans sa chambre à siffler et à danser. En prenant ses repas il ne soufflait mot. Il était considéré par la famille comme n'ayant pas l'usage de sa raison.

Le prisonnier fut acquitté comme n'étant pas responsable de ses actions.

CONDOLÉANCES NÉCROLOGIQUES.

A la dernière assemblée régulière de la Société St. Jean Baptiste de Worcester, Mass., tenue le mercredi 2 avril, ce qui suit a été proposé par MM. N. Boulé et Jos. Côté et adopté à l'unanimité:

Résolu que les membres de cette Société ont appris avec une profonde douleur la mort de la digne et regrettée épouse de notre confrère, Mr. Joseph Marchessault, arrivée en cette ville le 25 mars;

Résolu que nous offrons nos sympathiques condoléances à notre affligé confrère dans la perte cruelle qu'il vient d'éprouver;

Résolu que ces résolutions soient publiées dans le *Foyer Canadien*, l'*Avenir National*, l'*Opinion Publique*, et qu'une copie en soit présentée à M. Joseph Marchessault et à sa famille.

Jos. Côté, Sec.-Cor.

Jeunes filles, ce n'est pas votre robe, votre châle ou vos jolis doigts qu'admirent les hommes de sens. C'est la véritable beauté de votre caractère qui gagnera et retiendra l'affection du cœur. Que la modestie soit votre habillement le plus beau.

En souffrant, nous pouvons éviter de pécher, mais en péchant, nous ne pouvons nous éviter de souffrir.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE MESSRS. AVERY, BROWN & CO., UNE DES PLUS ANCIENNES ET DES PLUS RESPECTABLES MAISONS DE COMMERCE DANS LES PROVINCES MARITIMES.

HALIFAX, N. E., oct., 4, 1871.

JAMES I. FELLOWS, Ecr.—*Cher monsieur*: Notre vente de votre sirop composé d'Hypophosphite a été très-considérable, et, nonobstant son prix élevé, a surpassé celle de n'importe quelle autre médecine. Nous avons reçu de vous, durant l'an dernier, six cents caisses d'une douzaine chaque, qui ont été expédiées dans presque toutes les parties de la Province, et ont donné, nous sommes portés à croire, une satisfaction générale.

Comme ce n'est pas "un remède de charlatan," mais composé, comme nous le croyons, d'après les vrais principes de la science Pharmaceutique, nous avons confiance que vous ne laisserez pas le public perdre de vue un remède si bien calculé pour être d'une VALEUR PERMANENTE. Très-respectueusement,

AVERY, BROWN & Co.

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un écu chaque.

NAISSANCE.

En cette ville, le 8 courant, la dame de Charles Chaput, Ecr., marchand-épicerie, une fille.

DECS.

A Ste. Scholastique, samedi, le 5 courant, Marie-Marguerite-Hortense-Dosithée, à l'âge de 4½ mois, enfant de Pierre Perrin, Jun., marchand.

A Spencer, Mass., le 25 mars, à l'âge de 5 ans et huit mois, Paul Adélar, fils aîné de Paul Maroil et Amélie Maroil, née Deblois.

A Québec, le 25 mars, à l'âge de 85 ans et 5 mois, dame Josephine Richard, épouse de feu Louis Bonamy, après une maladie de 10 jours.

A Millbury, Mass., le 31 mars, à l'âge de 35 ans et 17 jours, dame Sophie St. Georges, épouse de feu Jean-Chrysothème Beval.

A Webster, Mass., le 1er avril courant, M. Augustin Lussier, né à Verchères et dernièrement de la paroisse de St. Judes, P.Q. Le défunt était âgé de 80 ans et 2 mois.

A Fitchburgh, Mass., le 24 mars dernier, à l'âge de 23 ans, Dlle. Octavie Couillard, fille aînée de Joachim Couillard, ci-devant de Beauharis, P.Q.

Malgré toute la force de son caractère, son courage admirable durant sa longue maladie, et les soins assidus de sa famille il lui a enfin fallu, elle aussi, comme une de ses sœurs, il y a deux ans, dire un éternel adieu à ses parents infortunés.—Requiescat in pace.